

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 février 2025



Ce carrefour — qui n'est semble-t-il pas dangereux — a été au coeur des discussions…

Le 6 février 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Thierry Granet.

Bernadette Desroches était absente, représentée par Didier Roy.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Nadège Coucaud.

Clémence Pique était absente, non représentée.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024
- Accompte sur le versement des subventions pour l'année 2025
- <u>Cession en ligne de matériel inutilisé</u>
- Aménagement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier
- <u>Instauration du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux</u> et des gardes champêtres
- Recours au service missions temporaires proposé par le centre de

gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne

- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er février 2025
- <u>Modification concernant les tarifs de salles et camping-car Park dans le recueil des tarifs 2025</u>
- Solidarité avec la population de Mayotte Aide d'urgence
- Remerciements
- Questions diverses
- <u>Décisions du Maire</u>

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2024).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Accompte sur le versement des subventions pour l'année 2025

Certaines associations sportives de Saint-Junien ont fait savoir qu'elles avaient un besoin de trésorerie dès le début de l'année pour assurer leurs missions, aussi, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2025, afin d'autoriser le versement d'avances. Ce besoin est lié à différents facteurs :

- Le déroulement du calendrier de la saison sportive (septembre-juin)
- Le budget de l'association repose sur le financement municipal
- Leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'Etat mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

L'ASSJ Rugby : 19 250 €
L'ASSJ Football : 5 500 €
Le Roc ASSJ : 21 875 €

• L'ASSJ Athlétisme : 19 250 €

Soit un total de 65 875 €.

Voté à l'unanimité.

Cession en ligne de matériel inutilisé

La ville de Saint-Junien met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage en ligne AGORASTORE.fr.

Les mises à prix ont été élaborées sur la base de l'état des matériels et sur les mises à prix constatées sur la plateforme pour des matériels similaires. Ces mises à prix sont plutôt basses afin de ne pas freiner le démarrage des enchères.

- Ensemble RENAULT M 160 et répandeuse : Mise à pris 6 500 €
- VUL RENAULT KANGOO : Mise à pris 600 €

Plus de détails dans la délibération : CM-20250206-1

Voté à l'unanimité.

Aménagement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier

Il est proposé de valider le projet d'aménagement de l'avenue Paul Vaillant Couturier dont le plan est joint ci-dessous.

La chaussée et les trottoirs de l'avenue Paul Vaillant-Couturier présentent des dégradations importantes. S'agissant d'un axe très fréquenté permettant notamment de desservir la gare, il est proposé de réaliser un nouvel aménagement, renforçant la végétalisation d'une part et facilitant la mobilité douce d'autre part. Le coût total s'élève à environ 376 000 €, avec un reste à charge pour la commune d'environ 265 000 €.

La délibération : CM-20250206-2

<u>Plan Projet - avenue Paul Vaillant Couturier</u>

Elianne Croci précise que lors de la réunion publique de présentation du projet (l'an passé), des administrés avaient fait des remarques sur l'emplacement des parkings à cause de problèmes liés à un handicap. Ce besoin a été pris en compte et le plan modifié en conséquence.

Frank Bernard prend la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues, Le projet visant à réaliser des travaux de voirie sur l'avenue Vaillant-Couturier en créant un aménagement spécifique qui favorise les mobilités douces et renforce la sécurité des usagers est une proposition intéressante.

Car, bien entendu, nous sommes d'accord sur la nécessité des travaux. Personne ne peut la nier au regard de l'état général de la voirie (la chaussée est dégradée et les trottoirs le sont peut-être encore plus). Il est également incontestablequ'il y a un réel problème lié au stationnement, les riverains étant parfois actuellement obligés de garer leurs véhicules sur les trottoirs, rendant ainsi la circulation piétonne encore plus difficile, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, avec des chariots, avec des poussettes, etc. De même, le réaménagement de la chaussée devant les commercesrépond à un besoin déjà identifié. Enfin, l'ajout de nouveaux arbres est une bonne chose.

Cependant, ce constat étant posé, nous avons deux réserves majeures concernant ce projet.

- La première a trait à l'idée de réaliser l'équipement spécifique que constitue une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), ou « chaussidou ». Il est utile de rappeler qu'un chaussidou est un mode de circulation soumis à 2 conditions :
 - D'une part, que le trafic ne soit pas trop important : or, l'avenue Vaillant-Couturier est un axe très fréquenté — vous l'indiquez dans le texte de la délibération — et, en effet, il supporte chaque jour le passage de 1500 véhicules en moyenne ;
 - D'autre part, il faut que les conditions de visibilité soient suffisantes : or, deux courbes assez marquées, de même que les arbres, limitent assez sérieusement la visibilité dans la partie basse de l'avenue.

Autrement dit, la typologie de la route et sa fréquentation font que l'on peut se poser de manière globale la question de la pertinence de ce système sur cette portion de route. Car il n'est pas certain que le chaussidou garantisse ici une circulation en toute sécurité pour les cyclistes, ni même pour les automobilistes.

Je vous laisse le soin de répondre avant que mon collègue Jean-Sébastien ne vous présente notre seconde réserve.

Hervé Beaudet répond qu'il n'était pas possible sur cette avenue de mettre en place une piste cyclable et que le chaussidou est une solution pour favoriser la mobilité douce. C'est selon lui un dispositif qui marche ailleurs et qui peut être testé à Saint-Junien. José Fernandes, directeur des services techniques, précise que les fiches techniques du CEREMA sont très précises sur le sujet. Ce système est essentiellement un marquage au sol et il est facilement retirable si on se rend compte que ça ne fonctionne pas. Cet axe a beaucoup de passage, mais sur des créneaux assez réduits (Note du rédacteur : donc, sur ces créneaux réduits, correspondant aux heures de trajet domicile-travail, on incite les usagers des mobilités douces à ne pas passer par là, parce que c'est trop fréquenté...). Frank revient sur le point des marquages en confirmant l'aspect intéressant de considérer ce côté réversible pour envisager une forme d'expérimentation du dispositif.

Clément La Dune prend ensuite la parole pour indiquer que Frank s'est probablement mal exprimé en disant que les gens sont obligés de se garer sur les trottoirs, parce qu'être obligé de se garer sur les trottoirs, à Saint-Junien, ça n'existe pas : Clément La Dune considère que les riverains font le choix de le faire et de se mettre en infraction.

Je prends ensuite la parole pour indiquer notre deuxième réserve sur le projet :

Monsieur le Maire, chers collègues,

• La seconde réserve majeure que notre groupe formule concerne la sécurité : il est en effet regrettable que le projet ne prenne pas en compte le carrefour de la gare sur leguel débouche l'avenue Vaillant-Couturier. Ce carrefour mal signalé, mal matérialisé et sans organisation, est dangereux. Il aurait été pertinent, même si cela n'aurait pas eu le même coût je suis d'accord, de l'inclure dans ce projet de réaménagement. Il est question dans le projet qui nous est présenté de protéger les cyclistes dans l'avenue, mais quand ils en sortent ils sont en quelque sorte abandonnés à leur sort, au risque d'accident ! Le projet proposé ne s'inscrit pas dans une continuité pour les vélos. Il s'agit d'un « tronçon » isolé. Or, si l'on veut augmenter le nombre de cyclistes, il faut qu'ils puissent se déplacer sereinement du début à la fin. Et, si l'on revient à la question du carrefour de la gare,

la situation est déjà inconfortable et non sûre pour les automobilistes... Alors que dire pour les cyclistes, voir les piétons ? Étant le local de l'étape, je connais bien le coin.

Repenser de manière globale ce carrefour, pour toutes les mobilités, semble donc clairement indispensable.

Le Maire répond que l'aménagement de l'avenue n'exclut pas que l'on réfléchisse à l'aménagement de ce carrefour.

José Fernandes dit que ce point a été discuté en commission et il a été conclu que les gens font plus attention sur un carrefour comme celui-là. Un aménagement symbolique a été prévu (une ligne blanche de 15m de long devant les commerces). Les utilisateurs, instinctivement réduisent leur vitesse et le carrefour ne fonctionne pas si mal. Il n'y a pas de problèmes ou d'accidents relevés sur cet axe. Je réponds que nous avons de la chance et on me répond que non, ce n'est pas de la chance, c'est un carrefour qui fonctionne.

Yoann répond que si l'on pousse le raisonnement développé, à savoir que l'absence de signalisation crée de la sécurité, alors dans cette optique il ne faut plus aucun dispositif de signalisation, nulle part... Cette idée ne tient donc pas. Yoann poursuit au sujet du carrefour de la gare en indiquant qu'il est dangereux et qu'il pourrait faire part d'expériences personnelles sur cet endroit… Il considère que si l'on veut faire une continuité entre les bords de Vienne et le coeur de ville, il faut sécuriser toutes les formes de mobilité. On parle beaucoup de signalisation pour les automobiles, mais il nous revient d'inclure toutes les mobilités, c'est-à-dire aussi les cyclistes et les piétons. Ce carrefour sans signalisation, où l'on a trois formes majeures de mobilité, est problématique. Il rappelle qu'il suffit d'un seul accident majeur pour regretter de ne pas avoir agi en temps et en heure. Il regrette aussi que le chaussidou n'aille pas jusqu'à la gare en bas de l'avenue, et ne continue pas non plus jusqu'au collège ou au palais des sports en haut de l'avenue. Finalement, le chaussidou envisagé ne relie rien à rien. C'est un simple tronçon isolé qui ne s'inscrit pas dans plan global.

Alex Gerbaud regrette que ces remarques n'aient pas été exprimées en commission quand le sujet a été débattu. Frank a répondu qu'il pensait pouvoir discuter de ce sujet en commission urbanisme mais que c'était la commission travaux qui le gérait, dans laquelle il ne figure pas. (Note du rédacteur : nous n'avons qu'un seul membre de notre groupe dans la commission travaux qui était excusé le jour où ce sujet a été abordé. De plus, il n'est pas toujours simple de se forger un avis lorsque l'on découvre en direct un dossier et il est normal que l'on ait besoin d'en parler au sein du groupe avant de prendre position. Enfin, le travail en commission avec ses membres n'interdit pas aux élus non membres des commissions d'avoir des avis complémentaires qu'ils ne peuvent pas

exprimer avant d'avoir des compte-rendus détaillés, ce qui est rarement le cas…)

Eliane Croci rappelle que de nombreux quartiers vont nécessiter des travaux de voirie pour le passage du réseau de chaleur et qu'il fallait donc trouver un tronçon non concerné. Elle indique qu'ils ont bien cette idée de mobilité douce sur l'ensemble de la ville à l'esprit dans un second temps.

Yoann reprend la parole pour indiquer que notre groupe n'est pas défavorable au chaussidou par principe, mais que nous lançons une sorte d'alerte parce que ce tronçon n'est vraisemblablement pas le plus pertinent pour une première expérimentation : on aurait pu penser à des endroits avec des lignes plus droites et une meilleur visibilité. On aurait pu aussi faire les marquages du chaussidou avant même de débuter les travaux, pour expérimenter, justement, puis évaluer. Yoann ajoute qu'il est faux de dire qu'il n'y avait pas la place de faire une vraie piste cyclable dans cette avenue : en effet, la création d'une voie cyclable sécurisée aurait été possible si, par exemple, il avait été décidé de mettre l'avenue en sens unique, projet qui ne peut se concevoir que dans le cadre d'une réflexion globale du plan de circulation dans notre commune. Yoann conclut en précisant que les membres du groupe Énergie citoyenne ne sont pas opposés au projet, mais que nous avons de grandes réserves. Il salue l'intégration de la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans ce projet. En somme, c'est donc un « oui mais » ou « oui sauf » que notre groupe formulera à travers le vote favorable qu'il apportera à cette délibération...

Pierre Allard a parlé ensuite longuement pour vanter les mérites de la gestion de l'eau sur la communauté de communes et redire ce qui avait déjà été dit par le Maire et le directeur des services techniques.

Je prends ensuite la parole pour revenir sur la réunion publique, indiquant que j'y étais et que ce n'était pas le lieu pour un débat entre élus, mais que c'était fait pour avoir le retour des habitants. Ceux-ci se sont d'ailleurs plus inquités du fonctionnement du chaussidou que d'autre chose. Et certains habitants, notamment les commerçants, premiers concernés, n'avaient pas eu l'invitation, ce qui est un détail mais ce qui est dommage. Je rappelle ensuite la dangerosité du carrefour, indiquant que j'y vais très régulièrement pour accéder aux éco-points, et que c'est compliqué et dangereux, de jour, mais encore plus de nuit... Je conclus en disant que j'avais bien entendu que monsieur le Maire était favorable à aborder ce sujet par la suite.

Didier Lekiefs se demande sur quoi je me base pour dire que c'est dangereux, que ce n'est qu'une impression puisqu'il n'y a pas d'accident. Je réponds que nous n'avons effectivement qu'à attendre d'en avoir un !

Instauration du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux et des gardes champêtres

Les agents publics relevant des cadres d'emplois de la police municipale et relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Suite à l'abrogation des décrets régissant l'ancien régime indemnitaire pour ces deux cadres d'emplois, il convient d'instaurer le nouveau régime indemnitaire en vigueur appelé l'Indemnité Spéciale et de Fonctions et d'Engagement (ISFE). Ce nouveau régime indemnitaire vise à simplifier et rendre plus attractif le régime indemnitaire des policiers municipaux et gardes-champêtres, lesquels exercent des métiers en tension.

Les détails sur ce nouveau régime sont dans la délibération : CM-20250206-3

Voté à l'unanimité.

Recours au service missions temporaires proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne

Pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne (CDG87) a créé un service de remplacement. L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion. La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention de recours au service Missions Temporaires.

Ci-joint la convention : <u>Convention — Recours service missions</u> temporaires CDG

Voté à l'unanimité.

Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er février 2025

Il est proposé de valider le tableau des emplois au 1er février 2025. Il est indiqué également que des agents vont être partiellement mis à disposition du Syndocat Mixte Charente e Limousin et de l'Association Pont Levis.

Plus de détail dans la délibération et le tableau : <u>CM-20250206-4</u> Voté à l'unanimité.

Modification concernant les tarifs de salles et camping-car Park dans le recueil des tarifs 2025

Conformément aux préconisations de Camping Car Park, il est proposé de modifier certains tarifs inscrits dans le recueil 2025, afin d'harmoniser les prix avec ceux des aires de stationnement environnantes.

Les ajustements envisagés sont :

- Services (tranches de 5 heures) : réduction du tarif de 7 € à 6 € .
- Campeurs sans véhicule : réduction du tarif de 7,50 € à 7 € .

Ces modifications visent à rendre les tarifs plus compétitifs et cohérents avec les pratiques des autres aires de stationnement gérées par Camping Car Park.

De plus, une erreur a été identifiée dans le recueil des tarifs 2025 concernant le forfait week-end été personnes/organismes ou associations qui résident hors territoire de la ville pour la salle Amédée Burbaud. Afin d'assurer une harmonisation avec les autres augmentations prévues pour les équipements communaux, il est proposé de fixer ce tarif à 156 € au lieu de 153 € .

Philippe Gandois précise que la modification des tarifs du camping ne sont pas une erreur, mais bien une modification pour suivre les recommandations de Caping Car Park.

Voté à l'unanimité.

Solidarité avec la population de Mayotte — Aide d'urgence

Il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un versement d'un montant de 3 000 € à la Fondation de France.

Yoann Balestrat prend la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

L'état de dévastation de Mayotte après le passage du cyclone Chido est sidérant. Nous pensons fort aux Mahorais qui font preuve de courage. Courage face à cette situation de désastre. Courage face au défi de la reconstruction.

De même, au travers de cette délibération, nous tenons à

remercier toutes celles et tous ceux qui se sont rendus à Mayotte après la catastrophe pour apporter leur aide, notamment les soignants, les sapeurs-pompiers et les gendarmes, certains étant issus de notre commune. Nous leur adressons toutes nos reconnaissances.

Mais la tragédie vécue par Mayotte nous oblige. Nous ne pouvons plus être dans le déni qui confine à l'inaction. Bien au contraire, le temps de la prise de conscience et du sursaut, partout, à toutes les échelles, est venu. Personne n'est à l'abris, nulle part. Je ne ferai pas ici la liste des catastrophes : tout le monde les a en tête, l'actualité en regorgeant tristement... Il nous faut le dire, les principales victimes de ce réchauffement climatique lié à l'activité humaine sont les plus fragiles, les plus précaires, les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui sont les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, rajoutant par là-même de l'injustice au malheur.

Oui, nous sommes bel et bien dans une nouvelle ère de l'histoire de l'Humanité, celle de l'anthropocène. Mais, alors que les scientifiques alertent et attestent, un vaste mouvement de climato-scepticisme s'organise et tente de se répandre, partout, dans des mouvements populistes au niveau international tout autant qu'à l'échelle de notre pays. Les plus radicaux d'entre eux nient le réchauffement climatique; les autres — peut-être les plus dangereux finalement — reconnaissent le réchauffement climatique mais refusent d'admettre qu'il est lié à l'activité humaine.

Aujourd'hui, pour chaque territoire et chaque collectivité, la question n'est plus de savoir si des phénomènes climatiques inédits par leur violence, leur gravité ou leur récurrence vont arriver. La question est plutôt de nous préparer à leur survenue… Adaptation et résilience sont par conséquent les deux maîtres-mots qui doivent guider notre action.

L'écologie n'est pas une lubie déconnectée de la réalité. L'écologie est une nécessité impérieuse réclamée par la science. Nous ne pouvons plus faire comme avant. Telle est la conclusion que nous devons collectivement retirer du drame de Mayotte et de tous les autres.

Remerciements

Colonelle Dorothée Cloitre remercie la municipalité pour le prêt d'une salle à l'occasion de la sainte Geneviève.

Questions diverses

Notre groupe a demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour, à savoir l'adoption d'une motion relative au maintien de la carte des formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien (voir notre courrier). Avant de laisser Yoann procéder à sa lecture, Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique.

Il a indiqué que nous avions été alertés par une collègue, Christelle Simonneau, concernant les formations CAP APH ainsi que le BAC Pro TRPM. Il a mentionné qu'il y avait eu un engagement avec le président de la communauté de communes pour interpeller le président du Conseil régional et les instances de l'Académie. Le Maire a également indiqué qu'il avait rencontré le proviseur du lycée, qui avait fait des propositions au CDEN. Ces actions ont conduit à des réponses concernant le remplacement de certaines sections, notamment le CAP APH par un CAP équipier polyvalent de commerce et le bac pro technicien réalisation de produits mécaniques par un bac pro en modélisation 3D et prototypage. Il a souligné que ces changements étaient en réponse à une demande des industries de la région.

Yoann indique en préambule de la lecture que le vote de cette motion était un engagement que nous avions pris lors du dernier conseil municipal et qu'il remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté de l'inscrire à l'ordre du jour, ainsi que son directeur de cabinet pour la qualité des échanges sur le sujet et le lien avec les différents groupes, parce que, même si c'est à l'initiative d'Énergie citoyenne, il est important que cette motion, qui porte sur un sujet de consensus, devienne celle du conseil municipal à l'unanimité.

Motion relative au maintien de la carte des formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien Proposée par le groupe Énergie citoyenne

Considérant l'alerte lancée par la communauté éducative du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien concernant le risque de fermeture de deux formations, à savoir le certificat d'aptitude professionnel (CAP) agent de propreté et hygiène (APH) et le baccalauréat professionnel technicien en réalisation de produits mécaniques (TRPM) option réalisation et maintenance des outillages (ROM),

Considérant l'importance de ces deux formations qui concernent des métiers en tension et d'avenir,

Considérant le rôle d'insertion dans l'univers professionnel que jouent tout particulièrement ces formations auprès de jeunes bien souvent en situation de fragilité,

Considérant que la qualité de l'enseignement et des infrastructures du lycée répond parfaitement aux exigences reguises par ces formations,

Considérant la nécessité de maintenir ces formations pour notre territoire et au-delà,

Considérant le préjudice que la fermeture potentielle de ces formations ferait peser sur l'avenir des filières « propreté » et « industrie » et, plus globalement, sur l'attractivité et la pérennité du lycée professionnel de Saint-Junien,

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son souhait de voir ces formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien maintenues;
- Interpelle le Rectorat de l'académie de Limoges et la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'un engagement conjoint soit pris en ce sens.

Christelle Simoneau précise que la fermeture et le transfert ont bien été validés et que c'est vraiment décevant. Elle rappelle notamment les problèmes de transport de ces élèves qui ne facilitent pas la possibilité de trouver des stages ailleurs. Le maire indique que cette motion réaffirme la position du conseil municipal et son engagement par rapport au maintien de ces formations.

Clément La Dune prend la parole pour indiquer que ce qui se passe au lycée professionnel est symptomatique de ce qui se passe dans les autres services publics et déplore la baisse des effectifs d'enseignants dans notre territoire.

Votée à l'unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées). Les décisions sont enfin (comme nous l'avons souvent demandé depuis le début du mandat) accompagnées des contrats liés aux décisions. Cela permettra un accès plus facile à leur consultation.

J'ai pris la parole au sujet des décisions 2024-97 et 2024-98. Elles ont en effet le même texte explicatif, la même date et tout est identique, sauf le montant. Ayant eu la réponse en amont du conseil, je précise que la différence vient du fait que l'une des décisions correspond aux voeux aux agents, alors que l'autre correspond aux voeux à la population.

Décisions - CM du 06.02.2025

La décision ajoutée en séance : <u>Décisions - CM du 06.02.2025-Suite</u>

Eliane Croci indique pour terminer que nous avons eu une copie de l'affiche qui a été distribuée dans toutes les rues concernées par les travaux rue Lucien Dumas. L'affiche est jointe ci-après :



Voici le

<u>lien vers les plans</u>.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire annonce la clôture de la séance à 19h36.

Articles récents

- Vente de la Giboire : les dernières actualités
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !

Archives

- <u>octobre 2025</u> (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- <u>mai 2024</u> (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- novembre 2023 (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- <u>avril 2022</u> (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- novembre 2021 (2)
- octobre 2021 (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)

- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- <u>octobre 2020</u> (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>